

Conseil municipal du 20 juin 2014

Le conseil municipal a débuté par la présentation du rapport annuel sur l'assainissement collectif du délégataire. Chaque commission a fait ensuite le compte rendu de ses travaux :

Associations :

La commission a engagé une réflexion sur l'utilisation des locaux abritant la bibliothèque pour leur donner une nouvelle impulsion : expositions, cours d'informatique, d'anglais, avec un partenariat possible de la communauté de communes. Ateliers d'art floral et de peinture ont été également évoqués. A ce sujet, le maire a annoncé qu'il a été contacté par deux personnes qui ont un projet de création d'association : un de twirling bâton et l'autre de dessin et gravure.

Une journée portes-ouvertes de la bibliothèque est prévue le 13 septembre.

Environnement :

Un référent « ambroisie » a été nommé. Il s'agit de Franck Monterrat assisté de Michel Girod, gardien de police intercommunal

L'organisation du concours communal de fleurissement se prépare avec la programmation des visites de repérage fin juillet pour un passage du jury le 9 août.

Voirie

La commission a soumis au conseil ses priorités sur le programme voirie 2014/15 dont la réalisation sera décidée en fonction des coûts.

- Nouveau dimensionnement du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Etang
- Sécurisation du carrefour la rue de la Lye et du Carrefour du Creux par l'aménagement de plateaux surélevés
- Réfection des rues du Paget et du Mottier avec création de trottoirs et enfouissement des lignes.

Le maire signale que ces priorités n'occulteront pas l'entretien régulier de la voirie.

Travaux du terrain de foot synthétique :

Le maire propose quelques modifications par rapport au projet initial pour améliorer le confort des entraînements.

Concernant l'éclairage, le remplacement des câbles d'alimentation s'étant avéré nécessaire, il présente le devis concernant la fourniture et la pose d'un géolène qu'il a dû valider dans l'urgence.

Malgré ces modifications, le budget initial devrait être respecté.

Informations :

Centrale à enrobé

Le maire a évoqué la réunion du Coderst qui s'est déroulée jeudi 12 juin. Il a relaté son intervention. « Dans un premier temps, a-t-il dit, j'ai rappelé l'inquiétude des opposants au projet ainsi que la position du conseil municipal précédent qui a décidé de s'en remettre à la décision prise par les différents services compétents. J'ai mis en garde quant à la multiplicité des prescriptions figurant dans le document de synthèse dont certaines ne sont pas gérables par la commune et enfin, j'ai demandé que l'entreprise ait l'obligation de fonctionner au gaz dès que possible ».

Il a ensuite donné le résultat de la délibération. Le Coderst a donné un avis favorable par 8 voix pour et 6 contre.

Maison médicale :

Le maire a annoncé qu'un jeune médecin actuellement en dernière année d'étude et travaillant avec le docteur Couturier, serait d'accord pour s'installer à Replonges, dans un premier temps dans les locaux actuels puis dans la future maison médicale dont la construction va prochainement débuter.